SYNDICAT NATIONAL SOLIDAIRE UNITAIRE DEMOCRATIQUE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIES ET DE SECOURS DE FRANCE METROPITAINE ET DES DOM TOM



Tél.: 05.56.79.26.52. Poste 4854 SPP/PATS: 06.77.49.54.22 Email: <u>sudsdis33@numericable.fr</u> Fax: 05.56.99.81.72 56, cours du Maréchal Juin 33000 – BORDEAUX

Bordeaux le 07 mars 2010

Adjudant-chef DARMUZEY Jean-Pierre Secrétaire National du Syndicat

à

Monsieur GINESTA Député

Monsieur le Député,

Une fois de plus, il semble que notre corporation vous intéresse au plus haut niveau. Cette année encore, vous ne nous avez pas oubliés puisque vous êtes à l'origine d'un nouveau projet de loi concernant votre vision du temps de travail et que vous désirez imposer aux seuls Sapeurs Pompiers Professionnels.

Ainsi, vous pensez que nous travaillons peu, donc mal.

Nous vous inviterions bien à passer une garde en tant qu'observateur dans un centre de secours, voire participer avec l'équipe de garde à tous les départs, faire sa séance d'entretien physique, des matériels et des locaux, effectuer les manœuvres journalières (incendies, secourisme...etc..). Bref, tout ce que vous appelez ne rien faire en dehors des interventions.

Cela vous changerait, pour votre plus grand bien, comparé à votre temps de travail habituel, paraît-il harassant, issu de vos activités parlementaires....

En effet, si nous nous en remettons aux seules statistiques officielles, selon le site :http://lesinfos.com/2009/04/16/exclusifdeputes-fantomes-voici-la-liste-nominative/étant classé 504^{ème} sur les 577 parlementaires que compte l'Assemblée Nationale, vous ne faites pas partie, semble t-il, des plus assidus de l'Hémicycle ce qui, vous en conviendrez, vous classe plutôt en fin de liste pour bien faire votre travail.

(Classement des députés selon le nombre de vos interventions en séances et en commissions, au 15 avril 2009).

Pour autant, peut-être que les députés doivent aussi des comptes à la Nation car, non seulement vous êtes rétribués avec les deniers publics, c'est à dire ceux des contribuables, et ce, sans compter tous les autres avantages liés à votre fonction parlementaire (retraites dorées, voiture de fonction, billets de transports plus qu'avantageux, ..etc...etc...) mais il semble que vous êtes bien largement payés pour ce que vous faites au regard de votre temps de présence à l'Assemblée Nationale et de plus, lorsque vous y êtes vous vous permettez de critiquer ceux qui sont sur le terrain des opérations au service des personnes et des biens, 365 jours par an, 24heures sur 24. Vos propositions aussi stupides qu'irresponsables.

On aurait bonne mine avec vos âneries, lors d'un sinistre comme en Charente-Maritime ou en Vendée, de faire repartir les personnels au bout de 8 heures, à titre d'exemple!

Pensez-vous sérieusement que si seulement 3 % des SDIS utilisent le 8 heures, c'est simplement pour le confort des personnels de catégorie C en grande majorité ?? Ceux des catégories B et A étant déjà en 8h pour être présents aux heures de bureau et être ainsi plus efficaces pour la préparation, tant matérielle qu'humaine, au bon déroulement des interventions d'incendies et de secours.

Vous me faites penser avec votre proposition de temps de travail aussi stupide que dangereuse à ce député du Midi qui en 1914 faisait habiller les soldats allant au front avec des pantalons rouges. Pas de doute, vous êtes de la même trempe avec votre temps de travail pour les Sapeurs Pompiers Professionnels.

Pour en revenir à votre assiduité dans l'Hémicycle, Monsieur le Député, pourquoi ne pas faire pointer les Députés, et verser ou retirer de vos indemnités selon votre temps d'absence ou de présence ? **On retire bien de l'argent pour service non fait** (grève, maladie etc.) à tous les personnels salariés !!!

Par ailleurs, les gardes de 24 heures ne sont rémunérées que 16, et certains départements ne payaient que 10 heures sur les cycles de 12 heures.

Le proverbe dit : « Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ». Oseriez-vous prétendre, qu'il faille pour calculer le temps de travail des militaires, ne prendre en considération que le temps passé à la **guerre**?

Prétendrez vous que tout le temps que nos soldats ne passent pas sur un théâtre d'opération à se faire tirer dessus n'est pas du temps de travail.

C'est pourtant la réponse que vous apportez en parlant des sapeurspompiers professionnels, en foulant aux pieds une institution qui de part **son héritage**, **ses traditions et ses hauts faits** pourrait prétendre à un respect tout aussi légitime.

Contrairement à ce que vous pouvez penser, nous n'agissons ni par corporatisme ni pour défendre on ne sait quel privilège, et, nous vous prenons au mot :

Chiche pour un service en 12 heures comme l'impose la directive européenne 93/104 CE et négociée dans sa mise en application au niveau de chaque SDIS comme le prévoit la loi du 19 janvier 2000.

Pourquoi l'argent de nos impôts est-il donné sans discernement à tous les élus n'œuvrant pas forcément pour la République mais pour assouvir parfois on ne sait quelle rancœur ?

Monsieur le Député, vous n'êtes apparemment pas contrôlé et encore moins stressé que les Sapeurs Pompiers ou d'autres filières de la fonction publique, donc pas d'arrêt de travail nécessaire lié à la fatigue, au stress et autres angoisses devant certaines situations, **juste celle de perdre une « place » aussi lucrative** où se confondent pouvoir, gloire, argent et responsabilité représentative.

Soyez persuadé Monsieur le Député que si vous êtes réélu en 2012, SUD SDIS n'y sera vraiment pour rien, car il est de notre devoir syndical de montrer à la population qui vous a choisi pour la représenter à quel point elle est trompée.

Par ailleurs, nous transférons une copie de ce courrier à nos collègues SUD SDIS retraités qui se feront un plaisir de vous rappeler ce que vous percevrez à votre retraite si vous n'êtes plus élu.

Vous verrez que même retraité, vous encaisserez quand même plus qu'un Sapeur Pompier Professionnel actif de la catégorie officier (nous n'y sommes pour rien là non plus, croyez le bien!). Nous ne comparerons pas un Député et un Sapeur Pompier retraité qui a dû, **lui**, payer ses cotisations retraite, durant 41 ans au minimum.

Ne recevez pas, Monsieur le Député, l'expression de nos respectueuses salutations.

DARMUZEY Jean pierre